

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le 15 avril 2025, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 02 avril 2025, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, PERRIER Jean-François, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, CHAILLOU Philippe, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, BERGIER Paul, TALBOT Michel, DURET Chantal, LECLERC Gérard, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, MASERO Michel, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, BERTRAND Jean Christophe, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, MARTIAL Claude, PITON Alain, MALANGIN Sylvie, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, BERTRAND Marc, PÉRENNÈS Jacques, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BORDE Pierre par FURET Henri, TONNEAU Jean-Marie par LANDRAUD Michel, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, QUOD Michel par MARTINEZ Marie-Bernadette, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER yves, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, CONTE Marie-Hélène par GUILLET Gilbert, OLIVIER Fabrice par BRUANT Franck, PAIN Charles par NORMAND THIMONIER Gislaine, BONIN Lionel par BIJOU Gérard.

Procurations : BIRON Cécile à ARCHAMBAUD Yves, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, MORASSUTTI Nicolas à PERONNEAU Chantal, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, MAINGOT Maud à MARSAUD Eliane.

Absents excusés : ARRIVE Roland, TROGER Joël, RAYMOND Serge, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, FREDERIC Daniel, RAVET Pierre-Jean, CARTRON Jean Pascal, SALAH Christian, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DEBS Elisabeth, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, MORASSUTTI Nicolas, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, LANGLAIS Jean-Charles, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, LOPEZ Evelyne, BERNARD Didier, DUFOUR Christian, MAINGOT Maud, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 123

Nombre de votants : 129

Nombre d'absents excusés : 35

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Approbation du marché de traitement des déchets ménagers résiduels et attribution (référence n° 2025/004)

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu la délibération n° 34 du 12 avril 2024 autorisant le Président à lancer la procédure de renouvellement du marché de traitement des ordures ménagères résiduelles ;

Vu l'évolution du besoin et les modifications apportées à la structure du marché (tranche ferme portée à 4 ans, reconductible deux fois pour une durée d'un an), ainsi que la révision de l'estimation globale à 14.000.000 € TTC ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 1 avril 2025

Vu les articles L.2122-21, L.2122-21-1, L.2122-22, L.5211-10 et suivants du code général des collectivités territoriales;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2025/004 relatif au marché "MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS" établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en :

* Marché initial d'une durée de 4 ans à compter du 1er Janvier 2026 (Marché de traitement des déchets ménagers résiduels), estimé à 10.000.000,00 € TTC

* Reconduction N 1 d'un an (Marché de traitement des déchets ménagers résiduels), estimé à 2.000.000,00 € TTC ;

* Reconduction N 2 d'un an (Marché de traitement des déchets ménagers résiduels), estimé à 2.000.000,00 € TTC ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élevait à 14.000.000,00 € TTC ;

Considérant qu'il a été passé par appel d'offres ouvert car cette estimation dépasse les seuils de procédures formalisées européenne ;

Considérant l'avis de publicité a été envoyé au BOAMP/JOUE le 17 février 2025 et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation " Marchés sécurisés"

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 18 mars 2025 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaire et se termine le 14 septembre 2025 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- SUEZ RV Sud-Ouest, 2 Chemin de Baillou, Immeuble TO, 33140 VILLENAVE D ORNON ;

- SOVAL, 3, avenue des Mondaults - BP 123, 33271 FLOIRAC CEDEX ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres par la commission d'appel d'offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SUEZ RV Sud-Ouest, 2 Chemin de Baillou, Immeuble TO, 33140 VILLENAVE D ORNON ; au montant unitaire du BPU et pour le montant d'offre estimatif contrôlé de 7.594.800,00 € HT soit 8.359.760,00 € TTC, pour la tranche ferme de 4 ans ;

Le montant de l'offre estimatif contrôlé pour chaque reconduction de 1 an est de 1 898 700 € HT soit 2 089 940 € TTC.

Le montant total estimatif du marché y compris les 2 reconductions est de 11 392 200 € HT soit 12 539 640 € TTC.

Considérant que toutes les formalités préparatoires relatives à la conception et à l'attribution ont été remplies et que, par conséquent, l'ordre de commencement peut être donné au titulaire SUEZ RV Sud-Ouest, 2 Chemin de Baillou, Immeuble TO, 33140 VILLENAVE D ORNON ;

Considérant qu'il est proposé de fixer la date de commencement au 1er janvier 2026 et d'en informer le titulaire de manière formelle ;

Considérant que le titulaire est tenu de terminer le marché dans un délai de 72 mois à dater du jour indiqué dans l'ordre de commencement ;

A l'unanimité l'Assemblée Délibérante décide :

- D'approuver la procédure de passation du marché public de traitement des déchets ménagers résiduels, telle que conduite par le pouvoir adjudicateur ;
- De se conformer à la décision d'attribution de la CAO et au rapport d'analyse des offres ;

- D'autoriser le président à signer le marché 2025/004 relatif au marché "MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS" attribué au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SUEZ RV Sud-Ouest, 2 Chemin de Baillou, Immeuble TO, 33140 VILLENAVE D ORNON aux prix unitaires du BPU et pour le montant d'offre estimatif contrôlé de 7.594.800,00 € HT soit 8.359.760,00 € TTC pour la tranche ferme de 4 ans
Le montant de l'offre estimatif contrôlé pour chaque reconduction de 1 an est de 1 898 700 € HT soit 2 089 940 € TTC.
Le montant total estimatif du marché y compris les 2 reconductions est de 11 392 200 € HT soit 12 539 640 € TTC.
- D'accomplir toute formalité permettant l'exécution du marché et notamment transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le

18 AVR. 2025

Le secrétaire de séance,
Julien MOUCHEBOEUF



Pour extrait conforme,

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

AR Prefecture

017-200041523-20250415-DEL39_2025-DE
Reçu le 18/04/2025